

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA
PROTECTION DES NOURRISSONS, DE
L'ENFANCE ET LA FAMILLE
APRONEF**

2, PLACE FRANCIS CHIRAT
13002 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

***Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence***

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

Ce rapport contient 18 pages

ASSOCIATION APRONEF

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

2, Place Francis Chirat

13002 Marseille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

***Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence***

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

ASSOCIATION APRONEF

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

2, Place Francis Chirat

13002 Marseille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux membres de l'association APRONEF,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APRONEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Marseille, le 15 décembre 2023



AUDITA,
Représentée par Patrice SEJNERA
*Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	8 885	8 481	404	543	139	25.64
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	721 754	705 875	15 879	16 943	1 064	6.28
	Installations techniques Matériel et outillage	225 238	109 208	116 029	95 224	20 805	21.85
	Immobilisations corporelles en cours	14 787		14 787	14 787		
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts	53 978		53 978	58 739	4 761	8.11	
Autres	1 121		1 121	1 121			
Total I	1 025 778	823 565	202 213	187 373	14 841	7.92	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	7 208		7 208	4 327	2 881	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	254 581		254 581	226 645	27 937	12.33
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	18 988		18 988	542 773	523 785	96.50
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 018 706		1 018 706	533 543	485 163	90.93	
Charges constatées d'avance (2)	24 452		24 452	22 569	1 884	8.35	
Total II	1 323 935		1 323 935	1 329 856	5 921	0.45	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 349 713	823 565	1 526 149	1 517 229	8 920	0.59	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	272 030		272 030			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	630 000		630 000				
Autres							
Report à nouveau	114 646		51 543		63 103	122.43	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	85 465		63 103		148 568	235.44
	Situation nette (sous total)	872 850		787 384		85 465	10.85
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	88 215		103 491		15 276	14.76
	Provisions réglementées						
	Total I	961 065		890 875		70 190	7.88
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	38 640		61 546		22 906	37.22
	Provisions pour charges	20 040		23 941		3 902	16.30
	Total III	58 680		85 487		26 807	31.36
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			45		45	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	123 196		172 722		49 526	28.67
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	103 673		88 746		14 927	16.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	279 525		279 087		438	0.16
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	10		267		257	96.25	
	Total IV	506 404		540 867		34 463	6.37
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 526 149		1 517 229		8 920	0.59

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 990		1 940		50	2.58
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	771 149		616 633		154 516	25.06
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	444 597		449 200		4 603	1.02
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	61 522		73 250		11 727	16.01
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	153 448		203 413		49 965	24.56
Total I	1 432 705		1 344 435		88 270	6.57
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	459 276		519 285		60 009	11.56
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	45 572		35 071		10 502	29.94
Salaires et traitements	677 008		655 717		21 291	3.25
Charges sociales	130 684		152 067		21 383	14.06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 596		16 598		8 998	54.21
Dotations aux provisions	20 040		23 941		3 902	16.30
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	163		3 100		2 937	94.74
Total II	1 358 339		1 405 779		47 439	3.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	74 366		61 344		135 709	221.23

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 287		417		869	208.34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 287		417		869	208.34
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 287		417		869	208.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	75 653		60 926		136 579	224.17
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	7 107		28 432		21 325	75.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	25 906				25 906	
Total V	33 013		28 432		4 581	16.11
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	20 200		30 609		10 408	34.01
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 000				3 000	
Total VI	23 200		30 609		7 408	24.20
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	9 813		2 177		11 989	550.82
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 467 005		1 373 284		93 721	6.82
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 381 539		1 436 387		54 848	3.82
5. EXCEDENT OU DEFICIT	85 465		63 103		148 568	235.44

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 526 148.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 432 705.29 Euros et dégageant un excédent de 85 465.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de Présidence de l'association lors de l'AG, démission de Mr GACHON ROBERT, nomination de Mme HASENFRATZ VERONIQUE.

Une subvention d'investissement pour Fonscolombes et Michelis d'un montant de 12 600€ a été accordée par la commission du 09/12/2022 pour une dépense de 15 791€ souhaitée en 2023. Elle sera affectée à des travaux de réfection de sol extérieurs

La provision pour risque a diminuée car le surplus de panier de 25 905.54€ a été régularisé mais une nouvelle provision pour dépend sur le prud'homme de Mme Sarthe d'un montant de 3 000€ a été provisionné. La provision pour le prud'homme de Mr graf est toujours justifié.

L'Agefiph est de plus en plus importante, et nécessiterait de mettre en place des mesures concernant l'embauche de personnes présentant un handicap ou des achats auprès des Esat.

En autres dettes la subvention trop perçue de 270 000€ n'a toujours pas été réclamée et reste due dans les comptes.

A titre d'information, par rapport aux anciens critères de prestations de la ville de Marseille, nous avons un gain de 99 825.07 € par rapport à 2019.

Attention, si la CAF décide de retirer ce bonus au renouvellement de convention, nous perdrons 142 649.91 € de ressources.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

le CD13 à résilier la convention prestation d'accueil PMI avec l'association avec effet en 2023.

Cet arrêt occasionne plusieurs conséquences financière et d'organisation:

- Perte de la subvention de 425 000€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Licenciement du personnel affecté à la PMI, qui ne peuvent être réaffecter sur d'autres postes de l'association. le cout estimé minimal au 31/05 par l'association est de 175 k€ (maintien des salaires et indemnité de licenciement). L'association se fait accompagné par le cabinet d'avocat CAPSTAN, dans cette démarche.

L'association va mettre en place le rattachement à la convention collective Nationale des acteurs du lien social et familial et mettre fin aux usages de l'association et à la rémunération des employés en CDI en fonction de la grille de la fonction publique afin d'homogénéiser les salaires et d'être en cohérence avec l'activité réelle.

Cette démarche devait être mise en place l'année dernière, aussi la réévaluation des salaires n'avaient pas été faite. Le délai pour sa mise en place étant plus longue que prévu il est décidé de régulariser les salaires et échelon dès juin 2023, et de reprendre l'antériorité due. Le montant estimé de cette régularisation est en cours d'estimation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 885		
TOTAL			
Constructions sur sol propre	131 350		
Constructions sur sol d'autrui	586 590		3 814
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	70 284		
Installations générales agencements aménagements divers	68 933		41 357
Matériel de transport	10 385		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 278		
Immobilisations corporelles en cours	14 787		
TOTAL	916 607		45 172
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	59 860		184
TOTAL	59 876		184
TOTAL GENERAL	985 367		45 355

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			8 885	
TOTAL				
Constructions sur sol propre			131 350	
Constructions sur sol d'autrui			590 404	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			70 284	
Installations générales agencements aménagements divers			110 291	
Matériel de transport			10 385	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			34 278	
Immobilisations corporelles en cours			14 787	
TOTAL			961 779	
Autres titres immobilisés			15	
Prêts, autres immobilisations financières		4 945	55 099	55 099
TOTAL		4 945	55 114	55 099
TOTAL GENERAL		4 945	1 025 778	55 099

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 342	139		8 481
TOTAL				
Constructions sur sol propre	122 584	877		123 461
Constructions sur sol d'autrui	578 412	4 002		582 414
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 679	6 778		48 457
Installations générales agencements aménagements divers	10 681	11 425	393	21 713
Matériel de transport	10 385			10 385
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 911	2 742		28 653
TOTAL	789 653	25 824	393	815 083
TOTAL GENERAL	797 995	25 963	393	823 565

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	139				
Constructions sur sol propre	877				
Constructions sur sol d'autrui	4 002				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 778				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 425				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 742				
TOTAL	25 824				
TOTAL GENERAL	25 963				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	53 978	53 978	
Autres immobilisations financières	1 121	1 121	
Autres créances clients	254 581	254 581	
Personnel et comptes rattachés	5 016	5 016	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 689	1 689	
Débiteurs divers	12 304	12 304	
Charges constatées d'avance	24 452	24 452	
TOTAL	353 142	353 142	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	64		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 825		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	123 196	123 196		
Personnel et comptes rattachés	56 706	56 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 056	36 056		
Autres impôts taxes et assimilés	10 911	10 911		
Autres dettes	279 525	279 525		
Produits constatés d'avance	10	10		
TOTAL	506 404	506 404		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 757
Dettes fiscales et sociales	70 098
Autres dettes	6 244
Total	129 099

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 452
Total	24 452
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10
Total	10

Le 31/05/2023
mme hazenfratz présidente